

Accident de car dans l'Yonne : la justice pointe une "erreur d'appréciation" du chauffeur

mercredi 15 décembre 2010



Une "erreur d'appréciation" est à l'origine de l'accident entre un autocar et un train TER à un passage à niveau, mardi soir dans l'Yonne, les premiers tests n'ayant pas révélé d'anomalies dans le fonctionnement des barrières, a indiqué mercredi le parquet.

Sur les 18 jeunes blessés dans l'accident, seul l'état d'une adolescente de 15 ans, grièvement blessée, était encore jugé préoccupant par les médecins.

"La cause directe et première de cet accident est que le chauffeur s'est arrêté pour calmer une bagarre entre élèves. Il avait le sentiment d'avoir dépassé la zone de danger. Il s'agit donc d'une erreur d'appréciation, puisque l'arrière du car a été percuté", a déclaré à l'AFP le procureur de la République d'Auxerre, François Pérain.

Cette version est confirmée par le témoignage du conducteur du TER qui "pensait qu'il s'agissait d'une panne" et un autre "témoin direct", selon le magistrat.

L'enquête devra déterminer si le chauffeur, âgé de 48 ans et toujours en garde à vue, avait quitté son siège au moment de l'impact pour intervenir sur la bagarre, même si cela est "fort probable", a-t-il également indiqué.

"Nous avons simulé le passage d'un train hier soir. Les signaux et les barrières ne présentaient pas d'anomalies", a ajouté M. Pérain précisant que des "tests complémentaires" devaient encore être réalisés mercredi.

"On s'oriente vers une ouverture d'information judiciaire pour +mise en danger de la vie d'autrui+ et +blessures involontaires+. La peine encourue est de trois années d'emprisonnement", a ajouté le procureur de la République.

Les tests d'alcoolémie, réalisés mardi soir, se sont révélés négatifs. Les résultats d'un prélèvement sanguin pour savoir si le conducteur avait consommé "d'autres produits ou des médicaments" ne devraient pas être connus "avant plusieurs jours", a conclu M. Pérain.

AFP - Mercredi 15 décembre 2010
